



« 50€ carte cadeau »

Du 10 janvier au 6 février 2024

REGLEMENT DU JEU

Art 1 :

La **société DOLIBAM**, société à responsabilité limitée au capital de 1.860.525 €, dont le siège social se situe au Centre commercial Génipa - Lot Génipa – 97224 Ducos, immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le numéro 421 307 539 (ci-après désignée « **Centre commercial Génipa** »),

organise un jeu sans obligation d'achat, au sein du Centre commercial Génipa situé à Ducos, du 10 janvier au 6 février 2024 inclus intitulé « **50€ carte cadeau** » (le « **Jeu** »).

Art 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en Martinique.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu :

- Toute personne ayant collaborée à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives ;
- Les salariés du Centre commercial Génipa, le personnel de la galerie commerciale rattachée à chacun des magasins et le personnel des différentes sociétés travaillant pour le compte, ou locataire des magasins, ainsi que les membres de leurs familles ;
- Le simple fait de participer à ce Jeu gratuit implique l'acceptation sans restriction du présent règlement et des résultats. Tous cas non prévus par le présent règlement, toutes contestations relatives à son application ou à son interprétation seront tranchées souverainement et en dernier ressort par le Centre commercial Génipa.

Art 3 : Tirage au sort

3.1. Modalités de participation

Les participants doivent scanner un QR code disponible dans la galerie du Centre commercial Génipa.

Une page web s'ouvrira et doit être rempli par le participant le formulaire de participation contenant les champs obligatoires suivants :

✓ Nom

✓ Prénom

✓ Date de naissance

✓ Adresse mail

✓ Numéro de téléphone portable.

Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle, les joueurs pouvant s'inscrire une fois par jour en scannant les QR code dans la galerie du centre commercial Génipa.

3.2. Tirage au sort

Un tirage au sort, aura lieu chaque jour sur la base de la liste des participants du jour.

Le premier tirage aura lieu le 11 janvier, le deuxième le 12 janvier, et ; le dernier ayant lieu le 6 février 2024.

Le tirage au sort sera effectué par une personne dûment habilitée et l'identité du gagnant sera communiquée dans les jours suivants sur les réseaux sociaux du Centre commercial Génipa par publication Facebook et Instagram.

Pour récupérer son lot, il sera demandé de se présenter avec une pièce d'identité en cours de validité.

3.3. Dotation proposée

Le Centre commercial Génipa met en jeu des cartes cadeaux d'une valeur chacune de 50 € à utiliser dans le Centre commercial Génipa, Carrefour Génipa inclus.

A savoir qu'une carte cadeau est utilisable une seule fois, en un seul achat, et valable pour une durée de 6 mois.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le lot devra être récupéré au maximum dans le mois suivant la date du tirage au sort. Passé ce délai, le Centre commercial Génipa se réserve le droit de ne pas remettre le lot.

Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé. Le lot ne donnera lieu à aucun remboursement, qu'il soit partiel ou total. Le lot offert ne pourra donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ni sur leur valeur.

Art 5 :

Le Centre commercial Génipa se réserve la faculté de donner, lors des opérations de tirage au sort, à leur issue comme postérieurement à celles-ci, les dimensions publicitaires qu'elle pourra éventuellement juger opportunes.

Le gagnant accepte, conformément au principe de consentement préalable tel que prévu aux articles 6 et 7 du RGPD, la publication à des fins promotionnelles de sa photo et de son nom dans les supports choisis par le Centre commercial Génipa, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le lot gagné.

Art 6 :

Nous vous informons des traitements de données vous concernant, conformément aux articles 12 et 13 du Règlement Général à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), et à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Objet du traitement (finalités et base légale) :

Les données collectées par le Centre commercial Génipa sur le formulaire du jeu concours sont uniquement utilisées pour l'attribution du lot et la réalisation d'actions de prospection commerciale.

La base légale du traitement, concernant l'attribution des lots, est l'intérêt légitime du Centre commercial Génipa et le respect d'une obligation légale à laquelle le Centre commercial Génipa est soumise (vérification de l'âge du participant, la participation à des jeux concours étant interdite aux mineurs).

Concernant les offres commerciales du Centre commercial Génipa, la base légale du traitement est votre consentement préalable.

Données enregistrées sur les participants au jeu concours :

- Données d'identification : nom, prénom, date de naissance (pour vérification de l'âge), numéro de téléphone (pour informer le gagnant), mail (si le gagnant ne peut être contacté par téléphone) ;
- Données relatives à l'organisation et au traitement des jeux concours : la date de participation et la nature du lot offert ;
- Données nécessaires aux offres commerciales du Centre commercial Génipa : nom, mail, numéro de téléphone, date de naissance (si vous avez donné votre consentement préalable) ; informations permettant de prendre en compte votre refus à être prospecté ;

Destinataires des données :

Dans la limite de leurs attributions respectives, et selon votre consentement préalable, peuvent avoir accès à vos données personnelles :

- le personnel habilité du service marketing, du service sécurité ;
- le personnel habilité des services chargés du contrôle (commissaire aux comptes, services chargés des procédures internes du contrôle...);
- le personnel habilité des prestataires auxquels le Centre commercial Génipa est susceptible de faire appel pour l'organisation du jeu concours (également appelés sous-traitant). Dans ce cas, un contrat est signé avec le prestataire. Ce contrat définit l'objet et la durée du traitement réalisé par le prestataire, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, ainsi que les obligations et droits du prestataire, conformément à l'article 28 du RGPD ;
- l'organisme en charge de la gestion de la liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel).

Durée de conservation des données :

- Données d'identification, données relatives à l'organisation et au traitement des jeux concours : conservées pour toute la durée du jeu concours jusqu'à l'attribution du lot gagné ;
- Données nécessaires à la réalisation des actions de prospection personnalisée : 3 ans à compter de leur collecte via le formulaire.

Champs obligatoires :

Les champs indiqués par un astérisque dans le formulaire de participation au jeu concours sont obligatoires. A défaut, votre participation ne pourra pas être prise en compte. L'exigence de fourniture de vos données personnelles a un caractère contractuel, sauf pour ce qui concerne la date de naissance, qui a un caractère réglementaire. Les autres données sont demandées uniquement pour permettre l'attribution des lots aux gagnants ou permettre les actions de prospection commerciale auxquelles vous avez consenties.

Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, un droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Concernant l'utilisation de vos données par le Centre commercial Génipa pour recevoir des offres commerciales, vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Lorsque nous vous contactons, nous nous engageons à toujours vous proposer un moyen simple de vous opposer à la réception de nouvelles sollicitations.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) :

- par email : dpo@gbh.fr.

- par courrier postal : **Centre Commercial Génipa** (A l'attention du DPO) - Lot Génipa – 97224 Ducos.

Toute demande doit préciser le motif de la demande ainsi que la société concernée. En cas de doute sur l'identité du demandeur, un justificatif pourra être demandé. Le DPO adressera la réponse dans un délai maximum d'un mois, à compter de la date de réception de la demande ; ce délai pouvant être prolongé de deux mois en raison de la complexité et du nombre de demandes.

Si vous estimez, après avoir contacté le DPO du Centre commercial Génipa que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne, directement sur le Site de la CNIL ou par voie postale à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les gagnants acceptent la publication à des fins publicitaires de leur photo et de leurs noms dans les supports choisis par le Centre commercial Génipa.

Art 7 :

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans restriction du présent règlement et des résultats.

Art 8 :

Le Centre commercial Génipa se réserve le droit d'arrêter, d'écourter, de proroger, d'annuler le présent jeu, ou encore de différer la date des tirages au sort si les circonstances l'exigeaient, sans être tenue pour responsable et sans avoir à indemniser un quelconque dommage moral ou financier des participants.

Art 9 : Litiges

9.1. Le présent règlement est régi par le droit français.

9.2. A défaut d'accord amiable entre la société organisatrice et le participant via l'une de ces procédures volontaires, le litige sera soumis aux tribunaux français de droit commun.